

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

Objet : approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 31 janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 34 membres étaient présents ou représentés. Trois délégués ont transmis leur pouvoir à des membres de l'assemblée en amont de la séance.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en sa qualité de Président ; David GEORGET est secrétaire de séance.

Le Président accueille Madame HAMMEL, chef de service comptable au centre des finances publiques de la Trésorerie municipale à Angers.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2023.

À compter du 31 janvier 2024, le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023 a été mis à la disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2024.

1- Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.

Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par le comité syndical par délibération n°46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte-rendu des décisions prises depuis le 12 décembre 2023 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est joint en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Les membres du comité syndical **prennent acte** des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical, après avoir entendu la synthèse des principales décisions présentée par Solène BOURET, responsable du service juridique et commande publique, listées ci-dessous.

- Accord préalable afin que les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le syndicat détient des actions puissent prendre des parts dans des sociétés afin de développer des projets d'énergie renouvelable.
- Adhésion à l'assurance risques statutaires du centre de gestion de Maine-et-Loire.
- Attribution d'un nouveau marché pour l'octroi des titres restaurant sous forme de carte dématérialisée avec une application dédiée pour les agents du Siéml.
- Plusieurs conventions d'occupation du domaine public permettant l'installation et le déploiement d'antennes Lorawan sur le département.

- Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et la pose d'infrastructures de recharge de véhicules électriques pour les quatre années à venir.
- Marché de maîtrise d'oeuvre des chaufferies et réseaux de chaleur en faveur des communes et EPCI membres.
- Nouveau format pour le Salon du véhicule électrique qui se tiendra en septembre 2024 « Electric test day ». En amont, une plate-forme déployée par un prestataire permettra aux visiteurs de préparer leur visite en prenant rendez-vous pour essayer les véhicules exposés.
- Acquisition de nouveaux outils et logiciels informatiques performants afin de maintenir et développer les activités du Siéml et de répondre à l'augmentation des effectifs.
- Information sur la fongibilité entre chapitres autorisée par la M57. Sur le budget principal, les changements de chapitre opérés sont liés à la gestion des comptes de tiers qui nécessitent des réajustements de crédits.
- Une décision sur le budget PCRS de changement de chapitre entre, le chapitre des charges à caractère général et le chapitre des intérêts de la dette, pour ajuster la prévision budgétaire sur les intérêts non éclusés.

2- Election d'un membre du Bureau.

Jean-Luc DAVY rappelle que la représentation des neuf EPCI au sein du comité syndical et du Bureau est proportionnelle à la population des territoires. En 2023, la disparition d'Hubert Boultoureau, représentant du territoire Anjou-Bleu communauté, a généré une vacance de siège au sein du Bureau. Dominique LARDEUX, nouvellement élu et représentant du territoire Anjou-Bleu communauté, a fait acte de candidature par écrit pour rejoindre le Bureau.

Jean-Luc DAVY propose de désigner Dominique LARDEUX au sein du Bureau du Siéml pour représenter le territoire Anjou-Bleu communauté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président ;

Après avoir entendu les débats ;

Après avoir procédé au vote ;

Les membres du comité syndical désignent à l'unanimité :

- M. Dominique LARDEUX délégué titulaire, en qualité de quatorzième membre du bureau, conformément au procès-verbal joint en annexe ;

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	36
Abstention :	1
Opposition :	0
Approbation :	36

Emmanuel CHARIL, directeur général des services, indique que Dominique LARDEUX a également exprimé le souhait de rejoindre la commission Transition énergétique.

3- Election relative au renouvellement partiel de la commission d'appel d'offres.

Jean-Luc DAVY informe les membres du comité qu'une place de suppléant est également devenue vacante au sein de la commission d'appel d'offres. Dominique LARDEUX a fait acte de candidature par écrit pour rejoindre cette commission en qualité de membre suppléant.

A la demande de Jean-Luc DAVY, Solène BOURET précise que les modalités d'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres s'appuient sur un système de scrutin de liste. En l'état, une seule liste a été déposée avec un seul candidat pour un siège de membre suppléant à pourvoir.

Après avoir entendu Monsieur le vice-président ;

Après avoir entendu les débats ;

Après avoir procédé au vote ;

Les membres du comité syndical désignent à l'unanimité :

- M. Dominique LARDEUX délégué titulaire, en qualité de membre suppléant de la Commission d'appel d'offres, conformément au procès-verbal joint en annexe.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	36
Abstention :	1
Opposition :	0
Approbation :	36

5- Désignation des membres de la commission finances et administration générale.

Jean-Luc DAVY rappelle les objectifs de la nouvelle commission finances et administration générale qui a été actée lors du comité syndical du 12 décembre dernier avant de précéder à l'élection selon le scrutin de liste.

Emmanuel CHARIL fait lecture de la liste qu'il a réceptionnée composée de cinq noms : Jean-Luc DAVY, président du syndicat et membre de droit, Eric TOURON, vice-président en charge des finances et du contrôle de gestion, Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des ressources humaines et moyens généraux, Sylvie SOURISSEAU vice-présidente en charge du projet de certification qualité, Yves MARY, délégué titulaire Anjou-Bleu communauté.

Emmanuel CHARIL rappelle que la délibération du mois de décembre prévoit dans sa composition, un nombre de membres pouvant aller jusqu'à six.

Selon Emmanuel CHARIL, cette commission aura à gérer un gros enjeu de pilotage budgétaire du Syndicat dans les années à venir, pour accélérer des investissements en matière de transition énergétique dans un contexte d'incertitudes financières croissantes.

Avant de passer au vote, Jean-Luc DAVY rappelle qu'une place est disponible pour rejoindre cette liste. Gilles TALLUAU se porte candidat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président ;

Après avoir procédé au vote ;

Les membres du comité syndical désignent à l'unanimité :

- Mme Sylvie Sourisseau et MM Jean-Luc Davy, Yves Mary, Frédéric Pavageau, Gilles Talluau et Eric Touron, en tant que membres de la commission « finances et administration générale ».

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	37
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	37

6- Débat d'orientations budgétaires (partie finances).

Eric TOURON, vice-président en charge des finances et du contrôle de gestion rappelle que le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 présente au comité les grandes lignes en amont du budget prévisionnel. Il comprend les perspectives financières, les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette. Il comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel, qui fait l'objet d'un rapport spécifique présenté par Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des ressources humaines.

Eric TOURON présente la situation macro-économique et les mesures de la loi de finances 2024 susceptible d'impacter notre syndicat d'énergie. L'année 2022 a été marquée par une forte inflation à + 10 % et elle devrait se fixer à 5 % en 2023. Après dix hausses successives, la Banque centrale européenne marque une pause avec des taux directeurs qui pourraient se fixer à 4 % d'ici l'été 2024, ce qui incite à attendre le deuxième semestre pour emprunter s'il y en avait besoin. En 2023, la croissance a été relativement faible, de l'ordre de 1 %. L'inflation a été contenue à 5,3 %. La dotation de 2,5 milliards d'euros pour le Fonds vert pourrait bénéficier aux projets des collectivités locales en trois grands axes : la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Eric TOURON rappelle la reconduction de l'enveloppe Facé d'un montant de 360 M€ avec 357 M€ pour l'électrification rurale et 3 M€ pour les opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables dans les zones non-interconnectées. Il informe par ailleurs l'assemblée que les recettes de la fiscalité électrique sont en hausse, la balance entre la prise en compte de l'inflation à 5,3 % et la baisse des consommations à - 4 % étant positive. Cette hausse sera impactée par une baisse de la consommation qui est projetée par les services de l'Etat dans le Maine-et-Loire qui est estimée à - 4 % pour 2024.

Eric TOURON indique que la loi de finances vient d'ajouter deux nouvelles annexes au compte administratif pour les collectivités de + de 3 500 habitants. La première annexe devra présenter les investissements qui ont eu un impact sur la transition écologique et sera rendue obligatoire dès le vote du compte administratif 2024, la seconde annexe devra identifier les engagements financiers qui concourent à la transition écologique.

Eric TOURON expose ensuite les projets d'investissement pluriannuels du budget prévisionnel 2024 du par pôle :

Pôle ressources et moyens :

- Village des syndicats : de 2023 à 2026 (4 exercices)
- rénovation de la chapelle : de 2023 à 2026 (4 exercices)

Pôle technique :

- effacements : de 2023 à 2026 (4 exercices max. sauf programme Facé sur 3 ans)
- rénovation éclairage public de 2023 à 2026 (4 exercices)

Pôle Transition Energétique

- création d'une AP « Aide à l'efficacité énergétique » (diverses aides à destination des collectivités adhérentes au syndicat dont BEE2030): 2024 à 2026 (3 exercices)

Les chiffres présentés dans le document budgétaire nécessitent une explication. Les tableaux de suivi des AP-CP laissent apparaître des différences à la baisse ou à la hausse lorsqu'ils sont comparés au budget ; d'où la nécessité de regarder le programme dans sa globalité.

Eric TOURON poursuit avec la création d'un nouveau budget annexe dédié aux réseaux de chaleur, avec un premier projet de gestion en régie du projet de Saint-Georges-sur-Loire sur le site de Méthagri ; ce SPIC sera assujéti à la TVA et nécessitera la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

Eric TOURON présente les caractéristiques du budget prévisionnel 2024 avec des crédits de dépenses d'investissement stables malgré une augmentation de 11 % entre 2023 et 2024 liée à l'inscription des seuls crédits de paiement, une augmentation globale des charges générales qui accompagnent la croissance des activités et des effectifs du Siéml à + 4 %, une augmentation importante du budget du personnel de + 14,5 % en corrélation avec les nouvelles actions mises en place, et un volume d'emprunt conforme à la moyenne des emprunts mobilisés sur les derniers exercices.

Eric TOURON précise les enjeux du budget prévisionnel 2024 :

Des risques :

- une augmentation des charges de fonctionnement (risque de dégradation de l'autofinancement) ;
- cristallisation du produit TICFE à terme ;
- réforme de la responsabilité financière de l'ordonnateur.

Des opportunités :

- TICFE : produit relativement dynamique en 2024 ;
- budget vert ;
- formalisation des projets de services et adaptation de l'organigramme ;
- recrutement d'un contrôleur de gestion (contrôle interne/développement indicateurs de pilotage, coûts de service).

Eric TOURON présente les projets structurants établis pour 2024 :

Pôle ressources et moyens :

- travaux d'aménagement et d'extension de nos locaux dans le cadre du projet du Village des syndicats (études et rémunération du maître d'oeuvre) ;

- diagnostic et faisabilité monument historique (chapelle de Beuzon) et acquisition de la parcelle ;
- étude et reprise d'étanchéité des toits terrasses et installation de panneaux photovoltaïques (projet d'autoconsommation collective de la ZAC de Beuzon, en lien avec le pôle transition énergétique) ;
- renouvellement des véhicules de la flotte (véhicules gaz notamment) ;
- conception du schéma directeur du système d'information, mise en conformité complète au RGPD, généralisation des signatures et de l'archivage électronique ;
- poursuite de la démarche de labellisation RSO Lucie 26000, mise en œuvre plan de progrès et du projet de territorialisation.

Pôle technique

- poursuite du projet « Territoire connecté » :
 - horloges connectées ;
 - déploiement du réseau privé bas débit type Lorawan ;
- accélération des rénovations d'éclairage public grâce au Fonds vert ;
- augmentation des crédits de renforcement et de sécurisation afin de faire face aux enjeux climatiques à venir ;
- réalisation de la trame sombre en éclairage public ;
- cinquième année de subvention d'équipement « Territoire intelligent » sur ALM.

Pôle transition énergétique :

- compétence chaleur renouvelable : (4 projets de chaufferies bois et géothermie, financement du budget annexe IRVE ;
- nouvelle phase de déploiement de bornes suite à l'adoption du SDIRVE et à l'appel à manifestation d'intérêt ;
- provision pour participation à ALTER pour la réalisation d'un réseau de chaleur à Montrevault-sur-Evre ;
- reprise du réseau de chaleur de Saint-Georges-sur-Loire (site Méthagri) ;
- animation et gestion déléguée du fonds chaleur au niveau départemental ;
- aide à la maîtrise des dépenses d'énergie des collectivités du territoire (aide à l'installation de systèmes de régulation des bâtiments communaux et intercommunaux et subventions BEE 2030 pour la rénovation) ;
- projet nouveau cadastre solaire.

Évolution de la masse salariale et renforcement des effectifs.

- 10 créations de postes.

Selon Eric TOURON, la situation budgétaire et financière du Siéml permettra de dégager une épargne nette de 12,4 M€ en 2024 contre 9,7 M€ en 2022. Cette hausse s'explique notamment par la hausse

du produit de TICFE-C et par une baisse exceptionnelle en 2022 du fait de l'effacement de l'appel à participation au service de maintenance de l'éclairage public dans le cadre du plan d'urgence voté en juin 2023. La CAF nette est en hausse (+ 2,69 M €) à 12,4 M€ contre 9,7 en 2022. La réalisation des travaux se stabilise et s'élève à 42,65 M€ contre 42,42 M€ en 2022 soit une légère hausse de + 0,5 %.

Eric TOURON constate que la situation financière présentée est relativement saine avec un résultat de clôture légèrement inférieur à l'année précédente ; la CAF nette est supérieure avec les emprunts nuls et la capacité de financement plus que satisfaisante.

La structure de la dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 17,16 M€ avec comme principal partenaire la Banque postale. Ces dernières années, de nombreuses banques n'ont pas souhaité proposer de prêts au Siéml malgré l'absence de risque. Dans les encours de la dette, la part des emprunts communaux diminue d'année en année et représente 7 %. Pour mémoire, il y a quelques années le Siéml empruntait pour les communes et les communes remboursaient le Siéml. Eric TOURON précise que la part des emprunts à taux fixe est de 82 % et celle des emprunts à taux variable est de 18 %. La moitié des emprunts se situe entre 0 et 2 % d'intérêt ; le taux moyen d'emprunts en 2024 est de 2,13 %, ce qui est plus que satisfaisant.

Eric TOURON présente une projection de l'évolution à long terme de l'encours sans emprunt jusqu'en 2029 et quelques ratios, avec un focus sur la capacité de désendettement du Siéml établie à une année et demie.

L'évolution des recettes du FACE est projetée à 8,32 M€ : les fils nus étant encore très nombreux en Maine-et-Loire, nous pourrions solliciter des subventions du FACE pour les résorber.

Emmanuel CHARIL rappelle la relative stabilité de l'enveloppe nationale dédiée au FACE depuis près de dix ans. Néanmoins il faut rester attentif aux règles de répartition du FACE par département. Cette enveloppe est attribuée aux départements en fonction de la remontée des besoins d'amélioration des réseaux. Le risque pourrait être lié à la priorisation des besoins d'autres territoires qui affichent des indicateurs moins performants, en matière de qualité des réseaux. Par ailleurs, il nous faudra tenir compte que les modalités d'attribution du FACE tendent petit à petit à prendre en compte les besoins liés à la transition énergétique.

Eric TOURON poursuit avec l'évolution des recettes de TICFE-C et rappelle que l'année 2023 a été faussée avec un produit exceptionnel lié à de nombreuses régularisations pour le dernier trimestre 2022. La projection 2024 s'élève à 14,19 M€ pour l'enveloppe globale et tient compte de la redistribution aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré en Anjou Bleu qui reçoivent une partie de la TICFE-C, soit un total de recettes pour le syndicat qui s'élève à 13,79 M€.

Alain MORINIÈRE, délégué titulaire du territoire de Cholet agglomération demande si la hausse de la fiscalité électrique annoncée par le Gouvernement au 1^{er} février 2024 a une incidence positive sur les recettes du syndicat.

Emmanuel CHARIL rappelle que depuis la réforme de la fiscalité électrique mise en place en 2021 et appliquée en 2023 pour la part communale, le Siéml a perdu le pouvoir du taux et reçoit une dotation de l'Etat. L'Etat s'est engagé à reverser aux communes et aux syndicats le produit de la taxe à l'euro près, complété du taux d'inflation et de l'évolution des consommations.

Emmanuel CHARIL poursuit en précisant que durant la crise du prix de l'électricité, l'Etat a effacé les taux au maximum autorisé par le droit communautaire afin de minimiser l'augmentation des coûts. Aujourd'hui l'Etat tente de ramener la fiscalité électrique à son niveau antérieur à la crise en veillant à limiter l'impact de cette mesure sur les tarifs règlementés de l'électricité. Ce n'est donc pas une véritable augmentation de fiscalité mais un retour progressif à la normale. Dans ce cadre, le Siéml ne bénéficiera pas des augmentations de taxe de même qu'il n'a pas été affecté par les diminutions. Il a

perdu le pouvoir de taux et ne perçoit plus directement les recettes de la taxe d'électricité mais une dotation évolutive.

Selon Alain MORINIÈRE, la baisse de consommation vient des consommateurs qui font preuve de sobriété mais aussi du fait du déploiement des installations de panneaux solaires et de l'autoconsommation. Ces deux facteurs réduisent les taxes et les contributions des consommateurs qui étaient reversées aux communes via l'Etat.

Emmanuel CHARIL confirme que l'Etat a décidé de fixer le montant de la dotation sur la taxe de 2022. en y ajoutant l'évolution des consommations et l'augmentation des prix en 2023. La baisse des consommations est donc un facteur. L'autoconsommation devra être surveillée dans les années à venir mais reste aujourd'hui marginale. Par ailleurs, dans les opérations d'autoconsommation collective, une part de la fiscalité est maintenue. Quant à la sobriété énergétique, elle devrait être compensée par l'électrification des usages dans l'industrie, à la nuance près que des contrats supérieurs à 250 kVA n'entrent pas dans l'assiette de la TICFE-C.

Eric TOURON poursuit avec la hausse des recettes liées à la redevance de fonctionnement dite « redevance R1 » qui passe de 1 188 M€ à 1 205 M€ et la légère baisse de la redevance R2 liée à d'éventuels travaux d'électrification. En 2023, la redevance était en hausse grâce à la reprise des investissements sur 2021 après une année marquée par la crise sanitaire. La baisse progressive sur les travaux d'effacement qui a suivi, entraîne en 2024 une baisse présumée de la R2 (néanmoins amortie par le mécanisme de lissage).

Parmi les orientations budgétaires du budget principal, Eric TOURON met en exergue les recrutements nécessaires et l'augmentation du budget du personnel qui en résulte. Les autres charges de fonctionnement étant contenues à 3 %, on observe une hausse moyenne de 9 % avec un budget prévisionnel à 11 518 M€ contre 10 537 M€ en 2023.

Puis Eric TOURON expose les budgets annexes. Le budget annexe IRVE présente deux augmentations importantes en section de fonctionnement : la première concerne les abonnements et le coût de l'énergie qui passe de 500 k€ à 530 k€ et la seconde concerne l'abonnement supervision avec un nouveau prestataire qui passe de 69 k€ à 160 k€ portant ainsi ce budget annexe à près de 961 M€. Le budget IRVE nécessite une subvention du budget principal du Siéml à hauteur de 551 k€.

Au vu de l'évolution de la baisse de l'enveloppe consacrée au salon du véhicule électrique, Adrien DENIS, délégué titulaire du territoire Baugeois Vallée pose une question sur la fréquentation du salon du véhicule électrique.

Selon Emmanuel CHARIL la fréquentation habituelle tourne autour des 2 000 visiteurs sur deux jours. En 2023, un peu plus 1 100 visiteurs ont été dénombrés. La baisse de fréquentation amène le Siéml à repenser cet événement à court terme. Un changement de format sera proposé en septembre 2024 avec une mise en relation directe entre les consommateurs et les concessionnaires en vue de faire des essais. A moyen terme, le Siéml se désengagera progressivement de cette manifestation et se recentrera sur un marketing axé sur la qualité du service de recharge et non plus en la promotion générale de la mobilité électrique.

Eric TOURON détaille la section des investissements du budget annexe IRVE qui s'élève à plus de 2,71 M€ pour répondre à l'ambition de nouvelles bornes dans le cadre du schéma directeur IRVE. On observe par ailleurs un report des superchargeurs qui n'ont pas été installés en 2023 et une enveloppe de 100 k€ dédiée à l'installation de bornes sur certains parkings d'Angers Loire Métropole. Ces investissements seront soutenus par diverses subventions. Le budget total s'élève à 4 178 M€, marquant ainsi un effort exceptionnel du syndicat.

Eric TOURON poursuit avec le budget GNV équilibré cette année sans investissement, excepté quelques opérations d'ordre. L'usage de la station GNV pourrait évoluer à la baisse à compter de 2025 si la flotte GNV du Siéml diminue.

Emmanuel CHARIL précise 18 véhicules GNV doivent être prochainement renouvelés. Une analyse est en cours pour déterminer si l'offre des constructeurs permettra de maintenir une flotte gaz conséquente ou bien s'il est opportun de basculer certains vers des véhicules électriques.

Enfin, Eric TOURON expose un budget PCRS sans grande évolution avec des charges financières à 3 % et une baisse des recettes. Le budget s'équilibre avec les charges d'opérations d'ordre à 874 M€.

Eric TOURON appelle de ses vœux un examen de l'évolution du budget au sein de la commission des finances. Pour le DOB les dépenses inscrites s'élèvent à près de 1,45 M€ avec 3 M€ de recettes. Ce budget est suréquilibré du fait d'un emprunt souscrit pour le PCRS et des subventions du FEDER à percevoir. Il devra être retravaillé en cours d'année soit en remboursant l'emprunt, soit en le conservant ou en le permutant sur le budget principal compte tenu de son taux d'intérêt faible

Eric TOURON termine sa présentation avec le nouveau budget annexe réseau de chaleur qui s'équilibre en investissements à 700 k€, avec une subvention importante du Fonds chaleur de 560 k€.

En conclusion, Eric TOURON dresse une synthèse des orientations budgétaires 2024 :

- un budget inscrit dans un objectif de maintien de qualité du service apporté sur les réseaux et la poursuite d'effort d'investissements diversifiés en faveur de la transition énergétique ;
- un programme d'investissements sur les réseaux relativement stable par rapport au BP 2023 ;
- une structure de dette basée essentiellement sur du taux fixe (82 %) et ne comportant aucun risque ;
- un encours de dette de 17,16 M€ au 1^{er} janvier 2024 qui diminuera (sans recours à un nouvel emprunt) de plus de 12 % dès la fin de cette année du fait de l'extinction de deux emprunts.

Franck POQUIN informe l'assemblée des nouveaux délais de transmission du budget mis en place pour les collectivités qui sont passés à la M57. Ce délai est passé de 5 à 12 jours avant la date de la séance.

Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des ressources humaines et moyens généraux, détaille les orientations budgétaires RH, la structure des effectifs et les dépenses de personnel, ainsi que leur évolution prévisionnelle pour l'exercice 2023, marqué par à nouveau une augmentation sensible de la masse salariale et un renforcement net des effectifs

Frédéric PAVAGEAU présente les enjeux et les défis du service des ressources humaines pour 2024 :

- dématérialisation à parfaire grâce au nouveau SIRH, développement des outils aide à la gestion et à la décision ; développement du contrôle de gestion sociale ;
- outils de GPEC pour accompagner la mise en œuvre des projets de service ;
- accompagnement dans la mise en œuvre nouvel organigramme ;
- difficultés de recrutement et écarts de compétence : gestion proactive du recrutement et encouragement à la cooptation, développement des actions de formation interne, professionnaliser une équipe de formateurs parmi les agents ;
- cartographie et analyse des risques, gestion des suppléances et développement du contrôle interne ;
- développement des usages de l'IA (matching des candidatures, automatisation de certaines tâches,...).

Frédéric PAVAGEAU poursuit avec quelques faits manquants de l'année 2023 avec l'installation du CST et renforcement du dialogue social, contrat collectif de prévoyance, monétisation des CET, revalorisation des titres restaurant et accueil de 19 nouveaux agents.

S'agissant des effectifs, Frédéric PAVAGEAU rappelle que le Siéml comptait 94 postes permanents en décembre 2023 ; il en comptera 103 au 31 décembre 2024. L'année 2024 compte 8 recrutements en cours et 10 nouvelles créations de postes pour le pôle transition énergétique, le pôle technique et le pôle ressources et moyens. Pour rappel, le taux d'évolution des effectifs entre 2021 et 2024 s'élève à 96 % ! Frédéric PAVAGEAU souligne l'importance des transformations à l'œuvre.

Frédéric PAVAGEAU relève la parité parfaite sur les emplois permanents et une moyenne d'âge des effectifs plutôt basse à 41,5 ans, contre 46 ans au niveau national dans la fonction publique territoriale.

Frédéric PAVAGEAU présente le budget prévisionnel du personnel 2024 avec un budget de fonctionnement de près de 12,6 M€, et 6,1 M€ de charges de personnel, soit 49,6 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement. De BP à BP, l'augmentation prévisionnelle globale des charges 2024 s'élève à 14,53 % avec le plan de recrutement, le GVT, la valeur du point, l'assurance statutaire, les chèques déjeuners, la CNRACL et la prévoyance santé.

En déduisant les recettes prévisionnelles directes liées au personnel sous contrat qui représentent 798 094 € de recettes, soit 13 % des charges, on obtient un budget net prévisionnel de 5,3 M€.

En conclusion, Frédéric PAVAGEAU tient à souligner que les missions et les ambitions fixés par le comité syndical passent par le recrutement. Force est de constater que les conditions de rémunérations et d'évolution de carrière proposées dans le privé sont quelquefois plus intéressantes. Frédéric PAVAGEAU félicite Elise TRICARD et ses services pour les résultats et la qualité de leur travail.

Jean-Luc DAVY confirme l'ambition portée par le Siéml. Les nouvelles compétences répondent aux demandes des communes et des intercommunalités et nécessitent le recrutement de nouvelles compétences professionnelles. L'arrivée de nouveaux effectifs a nécessité la restructuration et la réorganisation des services support et de l'encadrement, en constante évolution. Jean-Luc DAVY remercie l'ensemble des agents et souligne les échanges réalisés avec les élus qui permettent le bon fonctionnement du Siéml sur les territoires.

Selon Alain MORINIÈRE l'attrait des nouvelles générations vers les valeurs éthiques et écologiques est fort. Il partage son expérience professionnelle en évoquant baromètre social qu'il proposait au personnel sous forme de questionnaire anonyme biennal. L'analyse des réponses à cette enquête permettait de décliner des plans d'actions en concertation avec les représentants du personnel. Pour Alain MORINIÈRE, cette expérience pourrait être déclinée au Siéml.

Sylvie SOURISSEAU rappelle que parallèlement au CST, la politique RSO labellisée Lucie 26000 mise en place au Siéml, décline un plan d'actions dans l'intérêt et pour le bien être des agents et qu'il prend en compte l'aspect éthique.

Selon Frédéric PAVAGEAU, les attentes des salariés ont totalement été révolutionnée depuis une vingtaine d'années. Par le passé, seules les conditions de travail et de rémunérations fidélisaient les salariés pour rester à leur poste et être productifs. Ces notions existent toujours mais les salariés d'aujourd'hui se tournent vers des emplois qui ont du sens ou qui correspondent davantage à leurs engagements personnels.

Frédéric PAVAGEAU constate que les bilans et les perspectives sociales ont beaucoup évolué, et qu'il reste encore beaucoup à faire, mais il souligne que le Siéml est bien placé dans ce domaine.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, sur la base des deux rapports présentés en séance.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	37
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	37

7- Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance de l'exploitation de l'éclairage public.

Jean-Michel MARY, vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques présente les différentes participations relatives aux travaux, à l'appui des annexes jointes au rapport. Les projets d'effacements de réseaux, nouveaux et modifiés sont listés en annexe 1, les projets d'éclairage public, nouveaux et modifiés en annexe 2, les travaux d'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection en annexe 3, les participations forfaitaires d'intervention pour la réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public pour les communes percevant directement la TICFE-C en annexe 4, la liste des travaux ponctuels en annexe 5, les dépannages des réseaux d'éclairage public en annexe 6 et la participation forfaitaire pour la maintenance préventive et exploitation en annexe 7 .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** les opérations mentionnées ci-après et de solliciter les participations auprès des communes et EPCI concernées, dont la liste et le détail figurent en annexes :
 - o travaux sur le réseau de distribution d'électricité :
 - les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) ainsi que les montants des participations y afférent (annexe 1) ;
 - o travaux sur le réseau d'éclairage public :
 - les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 2) ;
 - l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéo projection (annexe 3) ;
 - la participation forfaitaire pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public appelée auprès des collectivités percevant directement la part communale de la TICFE, telle que prévue par l'article II.2.2 du règlement financier du Siéml susvisé, à raison de 13,90 € TTC par lanterne (annexe 4) ;
 - o maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public :
 - travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public (annexe 5) ;
 - dépannages des réseaux d'éclairage public du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 (annexe 6) ;
 - la participation forfaitaire particulière à verser par le Siéml à Angers Loire Métropole au titre de la maintenance préventive et de l'exploitation 2024 sur les communes pour

lesquelles le Siéml perçoit la part communale de la TICFE, à hauteur de 4 € TTC par lanterne installée, telle que prévue à l'article III.2.2.2 du règlement financier du Siéml susvisé (annexe 7).

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	37
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	37

8- Programme de rénovation éclairage public 2024.

Franck POQUIN, vice-président en charge de l'éclairage public et du territoire connecté, informe l'assemblée que 47 communes se sont manifestées pour intégrer le programme de rénovation de l'éclairage public 2024. Ce dernier consiste à remplacer les équipements vétustes et énergivores. Il s'élève à 2,6 M€ dont 700 000 € seront pris en charge par le Siéml, qui participe financièrement à hauteur de 35 %. En 2023, à l'initiative du Siéml, une demande de subvention du Fonds vert à titre collectif a permis une prise en charge supplémentaire de 16 %, qui a engendré un reste à charge pour les communes en dessous de 50 % du coût initial.

Pour l'année 2024, Franck POQUIN propose de reconduire la demande du Fonds vert à titre collectif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2024 du Syndicat, le programme prévisionnel de rénovation des réseaux d'éclairage public pour 2024, joint au rapport de présentation.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	37
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	37

9- Programme préventif éclairage public 2024.

Franck POQUIN rappelle le champ d'intervention du service éclairage public avec des programmes de rénovation tels que présentés dans le dossier précédent, mais aussi des programmes de maintenance préventive. A ce titre, Franck POQUIN précise que le Siéml gère 84 000 points lumineux de 152 collectivités dans le département. La maintenance préventive consiste à entretenir les points lumineux et à veiller à leur bon fonctionnement selon un programme établi sur quatre ans. Pour bénéficier de ce service, les communes versent une participation selon la catégorie de l'ampoule A, B ou Led, liée à la puissance lumineuse et au degré de vétusté de l'installation.

Franck POQUIN présente une nouvelle directive européenne qui vise à limiter l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. La réglementation interdit déjà au particulier l'utilisation des lampes à décharge qui sont énergivores et néfastes pour

l'atmosphère. Les dérogations accordées jusqu'alors pour l'éclairage public prendront fin en 2027 avec l'interdiction à la vente des ampoules à vapeur de sodium ou de mercure.

Franck POQUIN précise qu'à ce jour le Siéml a recensé 65 % de lampadaires avec ce type de lampe dans le département malgré les rénovations déjà engagées. D'ici 2027 et parallèlement aux programmes de rénovation, le Siéml propose une politique relamping. Cette action consiste, dans le cadre du programme de prévention et grâce aux évolutions technologiques, à remplacer les anciennes ampoules par des Led.

Franck POQUIN rappelle que le Siéml s'est engagé par ailleurs à réaliser une trame sombre dont l'un des volets consiste à vérifier la température d'émission des ampoules et à les abaisser. Les Led qui viennent remplacer les ampoules s'inscrivent dans ce schéma puisqu'elles émettent moins de chaleur et ont une durée de vie plus longue.

Franck POQUIN souligne qu'il ne s'agit pas d'un programme de rénovation mais bien d'un programme de prévention où l'on adapte des ampoules de meilleure qualité sur des installations anciennes. Ce système transitoire et temporaire ne permet pas d'intégrer le pilotage de la durée ou la puissance tels que proposé avec les horloges connectées.

Franck POQUIN indique que ce système va entraîner un surcoût d'environ 40 000 € en 2024 du fait du prix des ampoules Led. Pour absorber ce surcoût, la participation financière demandée aux communes augmente de 14,80 € à 15,10 € pour la catégorie A, de 16,10 € à 16,60 € pour la catégorie B et de 9,70 à 10,20€ pour les Led. En compensation de ces augmentations, les communes vont générer des économies supérieures à ce surcoût qui est estimé à environ 10 € par point lumineux et par an. Le changement d'ampoule entraîne également une modification et donc une baisse de tarif.

Franck POQUIN précise que cette action ne remet pas en cause le déploiement des horloges connectées dans les armoires, qui permettent de piloter à distance les candélabres dans le cadre du programme Territoire connecté.

Franck POQUIN ouvre une parenthèse sur un événement qui s'est déroulé le 21 janvier dernier à Beaupréau. Le Siéml a inauguré la 2 500^{ème} horloge ainsi que l'application « Siéml connecté » qui permet au maire depuis son smartphone, de piloter l'éclairage public lors des événements exceptionnels qui ont lieu sur sa commune. D'ici fin avril le déploiement des horloges connectées sera achevé dans le département.

Franck POQUIN souligne que le Siéml a fait le choix de prendre à sa seule charge les 2,8 M€ nécessaires pour réaliser ce projet d'horloges connectées au profit des communes du département. Franck POQUIN remercie Yvan CHARRIER, directeur général adjoint en charge des infrastructures ainsi que ses équipes. Ils qui ont porté ce projet de déploiement avec un calendrier contraint mais qui a été respecté.

Emmanuel CHARIL fait lecture d'une question écrite, adressée par Jacques BIGEARD, délégué de Mauges communauté, faisant état de certains dysfonctionnements constatés dans la programmation des horloges.

Yvan CHARRIER remercie Franck POQUIN pour sa présentation/ Il rappelle lui aussi que le programme de relamping complète le déploiement de 1 000 horloges au cours des quatre derniers mois, la mise en place d'un superviseur, le recensement des adresses mails auprès des communes pour la création des comptes d'accès à l'application et le déploiement des antennes Lorawan pour véhiculer la connexion avec ces horloges via le réseau privé du Siéml. Quelques communes comme Lys-Haut-Layon et Montrevault-sur-Èvre ont aussi subi des désagréments du fait de la désynchronisation en novembre d'un certain nombre d'horloges et de la défaillance de notre fournisseur.

Yvan CHARRIER précise que ces dysfonctionnements ont été parfaitement identifiés et pris en charge par les services, via un redéploiement d'antennes déportées sur ces communes.

Pour conclure sa présentation, Franck POQUIN indique que le renouvellement des lampes passera de 4 ans à 6 ans en raison de la durée de vie des Led qui est beaucoup plus longue et afin de faciliter le déploiement annuel des 5 000 lanternes qui s'effectuera au fur et à mesure sur l'ensemble des communes.

Dominique LARDEUX, délégué titulaire de Segré-en-Anjou Bleu, demande si le montant de 10 € pour le passage d'une ampoule A à une Led concerne un éclairage permanent, temporaire ou mixte.

Franck POQUIN indique qu'il s'agit d'un montant forfaitaire qui intègre les évolutions des pratiques au niveau des éclairages. La majorité des communes éclairent de manière temporaire la nuit et certaines pratiquent l'extinction estivale. Ces pratiques prolongent la durée de vie des ampoules.

Daniel BOURGEOIS demande si le nouveau rythme de 6 ans proposé pour l'entretien après relamping pourrait remettre en cause l'économie du marché de maintenance, avec une diminution des luminaires à entretenir.

Yvan CHARRIER précise que ce sujet a été abordé avec les entreprises. L'aspect financier et la charge de travail s'équilibrent avec l'adaptation des lanternes et le relamping qui n'étaient pas inclus précédemment. Les entreprises n'ont pas relevé de problème particulier.

Jean-Luc DAVY se réjouit de la performance de la politique d'éclairage public ainsi mise en place pour l'année 2024. Il félicite les services d'Yvan CHARRIER pour le travail accompli.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la nouvelle stratégie de maintenance préventive basée sur un rythme d'entretien tous les 6 ans au lieu de 4 ans et d'un relamping en technologie LED de 5 000 lanternes par an ;
- **d'approuver** les montants unitaires par catégorie de lanterne relatifs à la maintenance préventive et exploitation d'éclairage pour 2024, et par conséquent, les participations forfaitaires annuelles par collectivité décrits au paragraphe 4 du rapport de présentation.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	37
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	37

10- Convention relative au financement de la dorsale bio-gazière des Vallées du Haut Anjou.

Jean-Luc DAVY rappelle l'ambition du Siéml qui tend à développer les projets de méthanisation et étendre les réseaux de gaz. Un nouveau projet de dorsale bio-gazière concerne les Vallées du Haut Anjou. Il permet de relier d'Angers Loire métropole et le Lion d'Angers avec des extensions et renforcements permettant de collecter la production Elivia et celle d'Erdre biogaz à Erdre-en-Anjou. Ces travaux d'infrastructures permettent au gaz produit sur ces deux sites de trouver un exutoire vers l'agglomération angevine. Un tour de table financier a été organisé avec le concessionnaire GRDF,

les porteurs de projets Elivia et BioGaz, la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou et le Siéml.

Jean-Luc DAVY présente l'accord financier ainsi défini qui s'élève 1 287 M€, 707 000 € étant pris en charge par GRDF au titre du droit à l'injection et les 580 000 € restant répartis à hauteur de 25 % entre les deux porteurs de projets et les deux collectivités, soit une participation estimée à 145 000 € pour le Siéml.

En conclusion, Jean-Luc DAVY indique que l'accord trouvé est le résultat d'un consensus acté entre les deux porteurs de projets et les deux collectivités et précise que ce montage correspond peu ou prou à ceux déjà réalisés dans les Mauges, à Doué-la-Fontaine et à Baugé Noyant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du comité syndical prennent acte.

11- Informations diverses

Plusieurs informations sont présentées à l'assemblée. Elles sont détaillées dans le rapport « informations diverses ».

- Impact de création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire sur le fléchage de la fiscalité électrique.

Emmanuel CHARIL profite de ce sujet pour rappeler qu'un projet de modification des statuts du Siéml prenant en compte les évolutions récentes de territoires ou de compétences, devrait être présenté au comité syndical avant la fin de cette année.

- courrier d'Anjou Numérique relatif à la compétence ICE : une rencontre est en cours de préparation entre les deux syndicats ;
- actualité du groupement d'achat d'électricité ;
- actualité du schéma directeur IRVE et l'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de nouvelles bornes de recharge des véhicules électriques ;
- point d'étape Lucie 26000 ;
- mise en œuvre de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- nouveautés législatives et réglementaires ;
- calendrier 2024 des réunions statutaires.

Le Président clôture la séance et invite l'ensemble des membres présents à rejoindre le cocktail.

Le Président du Syndicat
Jean-Luc DAVY

